

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2059

26 août 2008

### SOMMAIRE

ACF I Investment S.à r.l. ....	98812	Lecta S.A. ....	98799
Alpha Investissements S.A. ....	98827	LGIG 2 Property C3 S.à r.l. ....	98822
Amalto S.A. ....	98789	LGIG 2 Property C4 S.à r.l. ....	98823
Anciens Etablissements Arno ZUANG Im- mobilière S.A. ....	98828	LGIG CES S.à r.l. ....	98818
Antan Holding S.A. ....	98786	LGIG OLS & HKS S.à r.l. ....	98827
Arcofia S.A. ....	98789	LGIG Property D2 S.à r.l. ....	98815
Arpège ....	98792	LGIG Property D3 S.à r.l. ....	98816
Atlas SICAV - FIS ....	98831	LGIG Property D6 S.à r.l. ....	98826
Beaucette S.A. ....	98789	Linkspan S.A. ....	98791
BlackRock Agriculture Fund ....	98786	Mimar S.A. ....	98823
Bolux ....	98790	Mosser A.G. ....	98788
Cetiri Holding S.A. ....	98787	Novy Capital Partners ....	98831
Clamart International S.A. ....	98787	Private Equity Global Select IV, Sicar S.C.A. ....	98828
Colaya Holding S.A. ....	98832	Recamier S.A. ....	98830
De Cillia Les Carrelages S.à r.l. & Cie ....	98817	Rollingergrund Premium Properties SA .....	98793
Deichthal S.A. ....	98788	Sambo Holding ....	98820
EPI Office 4 S.à r.l. ....	98807	Scaff Logistics S.A. ....	98786
EPI Office 5 S.à r.l. ....	98805	S.H.F. ....	98831
Equinox Two S.C.A. ....	98803	SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A. ....	98830
ESS-LUX ....	98816	Société de Toulouse pour Investissements S.A. ....	98792
Estinbuy Holding S.A. ....	98822	Société Luxembourgeoise de Transports Modernes ....	98830
Eurotransports Sarl ....	98825	Somato S.A. Holding ....	98829
First National Holding S.A. ....	98816	Somato S.A. Holding ....	98829
Fortuna Select Fund ....	98790	Spirits Product International Intellectual Property B.V. ....	98810
Globaltex Investissements S.A. ....	98828	Start S.A. ....	98830
Green European Venture Capital S.A. ....	98790	Technofibres ....	98824
Hexagone French Regional Property Fund .....	98792	TFP Royal II S.à r.l. ....	98808
IMMOBILIERE 2007, société à responsabi- lité limitée ....	98825	The Picture Factory ....	98825
Immobilière Contourdiff S.à r.l. ....	98823	The Picture Factory S.à r.l. ....	98825
Intercity Development S.A. ....	98791	Tilfisk S.A. ....	98819
Kreuz S.A. ....	98832	VIP Domotec Home Service S.à r.l. ....	98829
Lapiazzetta SA. ....	98824	Vodafone Luxembourg 5 S.à r.l. ....	98828
LaSalle German Income and Growth Lu- xembourg S.à r.l. ....	98826		

**Scaff Logistics S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 81.342.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le jeudi 18 septembre 2008 à 10.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 mai 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008093482/755/19.

**Antan Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 80.926.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 11 septembre 2008 à 12.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008101040/696/15.

**BlackRock Agriculture Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 132.133.

As the extraordinary general meeting of shareholders (the "EGM") of BlackRock Agriculture Fund (the "Company") dated 22 August 2008 and held at 10.00 a.m. CET has not reached the required quorum in order to deliberate on the items of the below agenda, the shareholders of the Company are invited to attend the reconvened

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of the Company which will be held in Luxembourg, at 2-4, place de Paris, L-2314 Luxembourg on 25 September 2008 at 3.00 p.m. CET and having the following identical agenda:

*Agenda:*

1. Change of the financial year and the date of the annual general meeting of the Company.  
Change of the financial year of the Company, which will run from 1 January to 31 December of each year, and accordingly amendment of article 24 of the articles of incorporation of the Company, which shall read as follows:  
" **Art. 24. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall commence on the first day of January and shall terminate on the thirty-first day of December of each year.";  
Change, except for the first annual general meeting of the Company (relating to the financial year ending on 31 December 2008), of the date of the annual general meeting of the Company, which will be held on the second last Friday of June each year, and accordingly amendment of paragraph 6 of article 22 of the articles of incorporation of the Company, which shall read as follows:

" **Art. 22.** General Meetings of Shareholders of the Company. (...) The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg, at such place and time as specified in the notice of meeting, on the second last Friday of June each year, except for the first annual general meeting (relating to the financial year ending on 31 December 2008), which shall be held on the second last Friday of March 2009."

As a consequence of the above items and for the avoidance of doubt, acknowledgement that the current financial year will close on 31 December 2008 and that the first subsequent financial year will start on 1 January 2009 and will end on 31 December 2009, as well as acknowledgement that the first annual general meeting of the Company (relating to the financial year ending 31 December 2008) will be held on the second last Friday of March 2009 and that the any subsequent annual general meetings of the Company will be held on the second last Friday of June of each year.

2. Acceptance of the resignation of Mr Ian MASON as director of the Company and ratification of the co-optation of Mr James Frederick Adrian REYNOLDS as director of the Company.

Acknowledgment and acceptance of the resignation as director of the Company of Mr Ian Mason with effect as of 12 October 2007 and decision to grant him discharge for the performance of his duties as director of the Company until that date.

Ratification of the co-optation of Mr James Frederick Adrian Reynolds, professionally residing at 33 King William Street, London EC4R 9AS, United Kingdom in replacement of Mr Ian Mason, decided by resolutions of the board of directors of the Company dated 21 November 2007 with effect as of 12 October 2007.

3. Any other business.

The reconvened EGM shall validly deliberate on the resolutions on the above-mentioned agenda regardless of the proportion of the capital represented. At this meeting, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

If you cannot be personally present at the EGM and wish to be represented, you are entitled to appoint a proxy to vote on your behalf. A proxy does not need to be a shareholder of the Company. To be valid the form of proxy, available at the registered office of the Company, must be duly completed and received at the registered office of the Company by 24 September 2008 at 05:00 p.m. CET.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2008105662/29/50.

**Clamart International S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 33.062.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra lundi, le 15 septembre 2008 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2008.
3. Affectation des résultats au 30 juin 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Reconduction de Monsieur Cornelius BECHTEL dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
6. Reconduction de Madame Christine SCHWEITZER dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
7. Reconduction de Madame Virginie DOHOGNE dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
8. Reconduction de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
9. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008105665/29/24.

**Cetiri Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 45.148.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des actionnaires qui aura lieu au siège social de la société exceptionnellement le 16 septembre 2008 à 14.00 heures avec l'ordre du jours suivant:

*Ordre du jour:*

- Constatation et approbation du report de la date de l'Assemblée Générale Statutaire ayant pour objet d'approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.
- Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport de contrôle du Commissaire relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.
- Approbation du bilan arrêté au 31 décembre 2006 et du compte de profits et pertes y relatif; affectation du résultat.
- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2006; ainsi que pour la non tenue de l'assemblée à la date statutaire.
- Renouvellement des mandats des Administrateurs et du Commissaire.
- Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008101068/565/21.

---

**Deichthal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 24.142.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra extraordinairement le 15 septembre 2008 à 10.00 heures au siège social de la société.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31/12/2007,
3. Affectation du résultat,
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes,
5. Nomination d'un nouvel administrateur de la société,
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008104501/803/17.

---

**Mosser A.G., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 42.554.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra lundi, le 15 septembre 2008 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Reconduction de Monsieur Eric MAGRINI dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
6. Reconduction de Monsieur Philippe TOUSSAINT dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
7. Reconduction de Monsieur Pietro LONGO dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
8. Reconduction de la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
9. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008105667/29/24.

---

**Arcofia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 115.853.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *11 septembre 2008* à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du conseil d'administration sur l'exercice clos au 31 décembre 2007.
2. Rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2007.
3. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2007, et validation des engagements hors bilan.
4. Affectation des résultats de l'exercice clos au 31 décembre 2007.
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008105015/1384/18.

---

**Beaucette S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 38.156.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,**

qui aura lieu le *11 septembre 2008* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 mars 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2008.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008105663/1023/17.

---

**Amalto S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 50.203.

The shareholders are hereby convened to the

**ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING**

which will be held on Monday, the *15th of September 2008* at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Management report of the board of directors and report of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts as of December 31, 2007.
3. Appropriation of results as of December 31, 2007.
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor for the performance of their mandates during the related fiscal year.
5. Sundry.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008105664/29/18.

---

**Green European Venture Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 77.091.

---

Les actionnaires sont convoqués à une

**DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mercredi 27 septembre 2008 à 15.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une première assemblée générale a été tenue le 11 août 2008, les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales afin de délibérer sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la même loi n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008105666/29/18.

---

**Bolux, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 33.507.

---

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav BOLUX à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le lundi 15 septembre 2008 à 15.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 30 juin 2008
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008105668/755/22.

---

**Fortuna Select Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 88.201.

---

Les actionnaires sont invités à assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 12 septembre 2008 à 14.30 heures, au siège social de la société, 69, route d'Esch, Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'entreprises

2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 30 avril 2008
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 30 avril 2008
5. Nominations statutaires
6. Rémunération Dirigeants
7. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire et les décisions seront adoptées, si elles sont approuvées par la majorité des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008105669/584/22.

---

**Linkspan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6750 Grevenmacher, 6, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 86.470.

Sie werden hiermit zu einer

**AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre der Linkspan S.A., welche am 17. September 2008 um 09.30 Uhr bei Notar Beck in Echternach mit der nachfolgenden Tagesordnung stattfinden wird, eingeladen:

*Tagesordnung:*

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von Grevenmacher nach L-5401 Ahn, 7, route du Vin und dementsprechende Abänderungen von Art. 2 der Statuten
2. Mandat an den Verwaltungsrat um vorhergehende Beschlüsse auszuführen

*Im Namen und Auftrag des Verwaltungsrates.*

Référence de publication: 2008095917/15.

---

**Intercity Development S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 48.009.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra jeudi, le 4 septembre 2008 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la Société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Démission de Mme Monique JUNCKER de son mandat d'administrateur et décharge.
7. Nomination de M. Cornelius Martin BECHTEL, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
8. Reconduction de M. Gérard BIRCHEN dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
9. Reconduction de M. Sinan SAR dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
10. Reconduction de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
11. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008100847/29/28.

---

**Arpège, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 56.793.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 4 septembre 2008 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008100835/534/15.

---

**Société de Toulouse pour Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 18.860.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social de la société extraordinairement en date du 5 septembre 2008 à 15.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et acceptation des résolutions du Conseil d'Administration prises en date du 21 juin 2007 et du 29 juillet 2008.
2. Présentation et acceptation des rapports du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005, 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2007.
4. Décision conformément à l'article 100 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 sur la dissolution éventuelle de la société.
5. Affectation du résultat.
6. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
7. Elections Statutaires.
8. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008100843/802/23.

---

**Hexagone French Regional Property Fund, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Le règlement de gestion en date du 30 juin 2008 du fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé Hexagone French Regional Property Fund a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/07/2008.

*Pour Aviva Fund Services S.A.*

*Société de gestion*

*Welbes Max*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2008104768/1092/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07158. - Reçu 58,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080105658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

---



## Rollingergrund Premium Properties SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 330, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 140.727.

### STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg.

A comparu Villeroy & Boch, Société à responsabilité limitée, Fayencerie de Septfontaine-lez-Luxembourg, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2441 Luxembourg, 330, rue de Rollingergrund, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 5.160, ayant un capital social de EUR 15.000.000,- (Matricule numéro 19532400085) (l'Associé Unique), ici représentée conjointement par Dr. Peter Delwing, résidant à D-66119 Saarbrücken, 36, Lohmeyerstrasse, Allemagne et Mme Sabine Stuckert, résidant D-54329 Konz, 49, Reinigerstrasse, Allemagne, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 26 juin 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par les mandataires de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de représentants de l'Associé Unique, ont requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et qu'ils ont arrêté comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "Rollingergrund Premium Properties SA" ( la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Toute référence aux actionnaires dans les statuts de la Société (les Statuts) est une référence à l'Associé Unique si la Société n'a qu'un seul associé.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il peut transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'Article 10 ci-après.

**Art. 4. Objet Social.** La Société a pour objet social l'acquisition, la vente, la mise en valeur, la construction et la gestion d'un ou plusieurs immeubles situés dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et affecter les immeubles en garantie de ces emprunts.

La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente, par échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit est fixé à la somme de EUR 16.300.000,- (seize millions trois cent mille euros), représenté par 1.000 (mille) actions sans valeur nominale.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 10 ci-après.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Elles sont nominatives jusqu'à leur entière libération.

Un registre de(s) actionnaire(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires peuvent être émis aux actionnaires et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux autres membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propiétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 7. Transfert des Actions.** Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

La cession de l'action au porteur s'opère par la seule tradition du titre.

**Art. 8. Pouvoirs de l'assemblée des actionnaires de la Société.** Aussi longtemps que la Société n'a qu'un Associé Unique, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 9. Assemblée Générale annuelle des actionnaires - Autres Assemblées Générales.** L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le dernier vendredi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à la réunion.

**Art. 10. Délais de convocation, quorum, avis de convocation, procurations et vote.** Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, selon le cas, ou par le commissaire aux comptes, s'il existe, ou, si des circonstances exceptionnelles le requièrent, par deux administrateurs conjointement. Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

Les avis de convocation pour chaque Assemblée Générale doivent contenir l'ordre du jour et sont faites par des annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'Assemblée Générale, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

Des lettres missives sont adressées, huit jours avant l'assemblée, aux actionnaires en nom, mais sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité.

Quand toutes les actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées. Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Cependant, les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées. Les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés et des obligataires.

Chaque actionnaire peut prendre part à toute Assemblées Générales de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, actionnaire ou non.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un formulaire) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à condition que les formulaires indiquent (i) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exerce son droit, (iii) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les formulaires originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze heures) avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'Assemblée Générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou autre part doivent être signés par le président du Conseil d'Administration ou deux administrateurs conjointement.

**Art. 11. Administration de la Société.** Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. L'Administrateur Unique et les administrateurs sont élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent qui la représentera comme Administrateur Unique ou Administrateur de la Société, conformément à l'article 51bis de la Loi de 1915.

Le(s) administrateur(s) sont élus par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, les autres membres du Conseil d'Ad-

ministration, le cas échéant, nomment un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Un administrateur peut représenter plus d'un autre administrateur, à condition que deux administrateurs au moins soient physiquement présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication qui est autorisé par les statuts ou par la Loi de 1915. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion du Conseil d'Administration.

Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion n'est pas prépondérante.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre les autres participants et leur parler (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

L'Article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 13. Procès-verbaux de réunions du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique.** Les résolutions prises par l'Administrateur Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président ou un autre Administrateur qui en aura assumé la présidence ou par deux membres du Conseil d'Administration ayant assisté à la réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique sont signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

**Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas.

**Art. 15. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui a les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 16. Signatures autorisées.** La Société est engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) la signature de l'Administrateur Unique en présence d'un Admi-

nistrateur Unique. La Société est engagée en plus par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'Article 15 ci-dessus.

**Art. 17. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne participera pas aux délibérations et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas à un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, des procès-verbaux devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société et ces procès-verbaux sont présentés à la prochaine Assemblée Générale.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

**Art. 18. Indemnisation.** La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

**Art. 19. Commissaire(s) aux comptes.** Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, dans les cas prévus par la loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire aux comptes est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

Le commissaire aux comptes est nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

**Art. 20. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 21. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, dresse les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi de 2002.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, soumet au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle ordinaire le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen du/des commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises externe, qui rédige(nt) sur cette base son/leur rapport de révision.

Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique, selon le cas, le rapport du/des commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises externe, ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915, sont déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale Annuelle. Ces documents sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

**Art. 22. Affectation des bénéfices.** Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts et deviendra obligatoire à nouveau si la réserve légale descendra en dessous de ce seuil de 10% (dix pour cent).

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi de 1915.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 23. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 10 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 24. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra le 26 juin 2009 à 15.00 heures.

Le premier délégué à la gestion journalière pourra être nommé par décision de l'Associé Unique.

#### *Souscription*

La société à responsabilité limitée, Villeroy & Boch déclare (i) qu'elle souscrit les 1.000 (mille) actions de la Société et (ii) qu'elle les libère entièrement par voie d'apport en nature d'un bien immobilier ci-après désigné:

#### *Désignation*

un terrain avec toutes ses dépendances et appartenances, notamment un bâtiment industriel, inscrit au cadastre comme suit:

COMMUNE DE LUXEMBOURG, ANCIENNE COMMUNE DE ROLLINGERGRUND, SECTION RA DE ROLLINGERGRUND

numéro cadastral 899/4301, lieu-dit "rue de Rollingergrund", bâtiment industriel, contenant 359,48 ares,

plus amplement décrit sur un plan mesurage cadastral dressé par Monsieur l'ingénieur géomètre officiel Félix PECKELS en date du 20 juin 2008, approuvé par le géomètre de l'administration du cadastre Monsieur Claude Wallers, le 24 juin 2008, ci-annexé.

#### *Rapport du réviseur d'entreprises*

Conformément à l'article 26-1 de la Loi de 1915, le bien immobilier ainsi contribué en nature a été évalué par Hans Peter KRÄMER, ayant son adresse professionnelle à L-2526 Luxembourg, 30, rue Schrobilgen, en tant que réviseur d'entreprises, en date du 26 juin 2008. Les conclusions du rapport du réviseur sont les suivantes:

"Aufgrund unserer durchgeführten Prüfung entspricht die Sacheinlage (Grundstück) einem Gesellschaftskapital von nominal EUR 16.300.000,-."

Le rapport du réviseur mentionné ci-dessus, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Conditions de l'apport*

Le bien immobilier ci-dessus désigné est apporté dans l'état où il se trouve actuellement, avec toutes les appartenances et dépendances ainsi qu'avec toutes les servitudes actives et passives, occultes et apparentes, continues et discontinues pouvant y être attachées, sauf à la Société à faire valoir les unes et se défendre des autres, mais à ses frais, risques et périls et sans recours contre les apporteurs.

Il n'y aura de part et d'autre ni garantie ni répétition soit pour raison de mauvais état, soit de vices cachés, soit pour erreur dans les indications cadastrales et les contenances exprimées, la différence en plus ou en moins excédât-elle un vingtième, fera profit ou perte à la Société.

L'immeuble est apporté sous les garanties ordinaires de droit pour quitte et libre de toutes charges privilégiées et hypothécaires.

L'apporteur déclare que l'immeuble apporté fait l'objet d'un bail. La Société est subrogée dans tous les droits et obligations y attachés.

La Société a la jouissance et la propriété des immeubles apportés à compter de ce jour et à charge d'en payer et supporter à compter de la même date tous impôts, taxes et contributions quelconques.

*Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est estimé approximativement à la somme de EUR 90.000,-.

*Résolutions de l'associé unique*

Le comparant susnommé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateurs est fixé à trois;
2. les personnes suivantes sont nommées en tant qu'administrateurs:
  - Monsieur Manfred FINGER, diplômé en commerce, résidant à 66780 Rehlingen-Siersburg, 12, Johann-Strauss-Strasse, Allemagne
  - Monsieur Dr. Peter DELWING, avocat, résidant à 66119 Saarbrücken, 36, Lohmeyerstrasse, Allemagne
  - Monsieur Erich REITER, diplômé en commerce, résidant à 66763 Dillingen, 17, Bahnhofstrasse, Allemagne;
3. Un administrateur pourra engager la Société conjointement avec un autre administrateur de la Société;
4. KPMG, L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer est nommée en tant que commissaire aux comptes de la Société;
5. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2010;
6. Est nommé délégué à la gestion journalière avec un pouvoir de signature unique Monsieur Manfred FINGER, diplômé en commerce, résidant à 66780 Rehlingen-Siersburg, 12, Johann-Strauss-Strasse, Allemagne; son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2010; et
7. Le siège social de la société est fixé au L-2441 Luxembourg, 330, rue de Rollingergrund.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite à la partie comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Dr. P. Delwing, S. Stuckert et H. HELLINCKX.

*Déclaration en titre de propriété*

Le notaire instrumentant, Maître Henri HELLINCKX, déclare par les présentes aux noms des parties, que le titre de propriété de l'immeuble objet du prêt apport immobilier, sis à Luxembourg-Rollingergrund, rue de Rollingergrund, s'établit comme suit:

le numéro cadastral actuel 899/4301 figurant au cadastre sous le nom de "VILLEROY ET BOCH FAIENCERIE DE SEPTFONTAINES S.à r.l.", provenant d'une partie de l'ancien numéro cadastral 899/3945 et de l'ancien numéro cadastral en entier 899/3944 (tirés anciennement des numéros cadastraux 899/3703, 742/2506, 750/2697, 793/2507 et 749/2696), pour l'avoir acquis comme suit:

- partiellement pour lui avoir été apportés en capital aux termes de sa constitution, reçue par Maître Jules HAMELIUS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 janvier 1953, publié au Mémorial C numéro 13 du 27 février 1953, transcrit au bureau des hypothèques à Luxembourg, le 27 février 1953, volume 1026, numéro 163, et
- partiellement aux termes d'un acte d'échange administratif avec la Ville de Luxembourg, en date du 24 juin 1993, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 2 août 1993, volume 1349, numéro 17.

Signé: P. DELWING, S. STUCKERT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 juillet 2008. Relation LAC/2008/27219. — Reçu quatre-vingt-un mille cinq cents euros (0,50% = 81.500,- EUR).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, par Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz, en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2008100447/242/387.

(080116819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

**Lecta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 72.198.

In the year two thousand and eight, on the twenty-sixth of June.

Before the undersigned Maître Jacques Delvaux, notary public residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of LECTA S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg,

incorporated under the name NEW LECTA S.A. by a deed of the undersigned notary, on October 14, 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 991 of December 23, 1999, the articles of which have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on October 22, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 1258 du 27 novembre 2003.

The meeting was opened by Mr. Francesco MOGLIA, employee, residing professionally in Luxembourg, 19-21, bd Prince Henri, being in the chair,

who appointed as secretary Mr Riccardo ZORZETTO, employee, residing professionally in Luxembourg, 19-21, bd Prince Henri.

The meeting elected as scrutineer Mr. Thomas PUYET, employee, residing professionally in Luxembourg, 19-21, bd Prince Henri.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Renewal of the authorization granted to the Board of Directors to increase, during a period of five years, once or in several times the subscribed share capital within the limits determined by the shareholders' meeting pursuant to Article 32 of the Company Act of 10 August 1915 as amended (the "Law") and subsequent amendment of article 5.2. of the Articles of Association with the authority for the board to limit or even cancel the preferential subscription rights of the former shareholders on the basis of the report of the board of directors in compliance with article 32 (3)5 of the Law.

2. Miscellaneous

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, in order to be registered at the same time.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. The present Meeting has been called by special delivery mail on June 4th, 2008, addressed to all the shareholders of the Company as all the shares issued by the Company are in registered form. The provisions of the law of 10 August 1915 concerning the convening to extraordinary general meeting have been observed.

As appears from the said attendance list, that 76.1 % of the shares in circulation and more than 50 % of the shares of each of the categories issued by the company are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting, non-voting shareholders included for resolutions where by they regain a voting right pursuant to article 46 of the law governing commercial companies, unanimously took the following resolutions, each resolution having been taken separately:

#### *First resolution*

On the view of a report drawn by the Board of Directors in conformity with article 32-3 (5), and after having acknowledged that the notice of the present meeting expressly mentions that the authorization given to the Board of Directors includes the possibility to limit or to suppress the preferential subscription rights of part of the shareholders,

the general meeting, non voting shareholders included, decides to renew, under the same conditions as of the expired authorised capital, the authorization granted to the board of directors to increase, during a period of five years ending on June 26, 2013, in once or several times the subscribed share capital within the limits of the authorized share capital which amounts to EUR 1,665,255.84, pursuant to Article 32 of the Company Act of 10 August 1915.

A copy of said report, after having been signed by the members of the board, the proxy holders of the represented shareholders or the shareholders, and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered at the same time.

#### *Second resolution*

The general meeting decides to amend article 5.2. of the articles of association as follows:

5.2. Authorized capital

Besides and apart from the subscribed capital, the authorized capital of the Corporation is set at EUR 234,356.88 to be divided into:

- I 7,351 Ordinary shares of class C1A,
- II 7,617 Ordinary shares of class C1B,
- III 760 Ordinary shares of class C2A,
- IV 783 Ordinary shares of class C2B,
- V 5,352 Ordinary shares of class C3A,



- VI 5,519 Ordinary shares of class C3B,
- VII 1,184 Ordinary shares of class D,
- VIII 4,537 Ordinary shares of class G1,
- IX 233 Ordinary shares of class G2,
- X 47,500 Preferential H non voting shares, and
- XI 10,000 Ordinary shares of class I

all with a par value of EUR 2.58 (two Euros fifty-eight Cents) per share.

The board of directors is authorised, during a period of five years, ending on June 26, 2013, to increase once or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital up to a total amount of EUR 1,665,255.84.

Such increased amount of capital may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the board of directors may from time to time determine.

The board of directors is authorised to proceed to such issues of 204 ordinary class G1 shares and 233 ordinary class G2 shares without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued. The remainder of such amount of increased capital may only be subscribed for by the holders of warrants, issued in accordance with Article 5.10 of these articles of incorporation, and issued in the form of shares.

More specifically the board of directors is authorized and empowered to realize any increase of the corporate capital within the limits of the authorized share capital in one or several successive tranches, against payment in cash or in kind, by conversion of claims, integration of reserved profits or in any other manner and to determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Corporation, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amount of capital.

There being no further business, the meeting is terminated.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 1,200.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-six juin.

Par-devant, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LECTA S.A., dont le siège social est établi à Luxembourg,

constituée sous la dénomination NEW LECTA S.A. par acte du notaire instrumentant en date du 14 octobre 1999, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 991 du 23 décembre 1999, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 22 octobre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1258 du 27 novembre 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M. Francesco MOGLIA, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, bd Prince Henri

qui désigne comme secrétaire M. Riccardo ZORZETTO, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, bd Prince Henri.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Thomas PUYET, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, bd Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

#### *Ordre du Jour:*

1. Renouvellement de l'autorisation donnée au conseil d'administration d'augmenter, durant une période cinq ans, en une ou plusieurs fois, le capital souscrit dans les limites du capital autorisé en conformité avec l'article 32 de la loi du 10 août 1915 (la "Loi") et modification subséquente de l'article 5.2 des statuts avec pouvoir au conseil d'administration de limiter ou même de supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires sur le vu d'un rapport du conseil d'administration établi conformément aux dispositions de l'article 32(3)5 de la Loi.

## 2. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- La présente Assemblée a été convoquée par courrier recommandé en date du 4 juin 2008 adressé à tous les actionnaires de la société sachant que toutes les actions sont nominatives. Les provisions de la loi du 10 août 1915 concernant les convocations pour les assemblées générales extraordinaires ont été respectées.

Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant 76,1 % du capital social, ainsi que plus de 50 % des actions de chaque catégorie d'action émises par la société, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, en ce compris les actionnaires sans droit de vote pour les résolutions pour lesquels ils recouvrent ce droit de vote en vertu de l'article 46 de la loi sur les sociétés commerciales, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes, chaque résolution étant prise séparément:

### *Première résolution*

Sur le vu d'un rapport dressé par le conseil d'administration en conformité avec l'article 32-3 (5), et après avoir reconnu que la convocation de la présente assemblée mentionne expressément que l'autorisation donnée au conseil d'administration inclut la possibilité de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription de certains actionnaires,

l'assemblée générale des actionnaires, en ce compris les actionnaires sans droit de vote, décide de renouveler l'autorisation accordée au conseil d'administration d'augmenter, sous les mêmes clauses et conditions que l'ancien capital autorisé, durant une période de cinq ans prenant fin le 26 juin 2013, en une ou plusieurs fois, le capital souscrit dans les limites du capital autorisé, lequel s'élève à EUR 1.665.255,84, suivant l'article 32 de la loi du sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

Une copie du dit rapport, après avoir été signée par les membres du bureau, les mandataires de actionnaires représentés ou les actionnaires, et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide, suite à la résolution qui précède, de modifier l'article 5.2 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Version française:

#### 5.2. Capital autorisé

A côté et en sus du capital social souscrit, le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 234.356,88 divisé en:

- I 7.351 Actions ordinaires classe C1A,
- II 7.617 Actions ordinaires classe C1B,
- III 760 Actions ordinaires classe C2A,
- IV 783 Actions ordinaires classe C2B,
- V 5.352 Actions ordinaires classe C3A,
- VI 5.519 Actions ordinaires classe C3B,
- VII 1.184 Actions ordinaires classe D,
- VIII 4.537 Actions ordinaires classe G1,
- IX 233 Actions ordinaires classe G2,
- X 47.500 Actions privilégiées sans droit de vote H;
- XI 10.000 Actions ordinaires de classe I;

toutes ayant une valeur nominale de EUR 2,58 (deux euros cinquante-huit cents) par action.

Le conseil d'administration est autorisé pendant une période de cinq ans, prenant fin le 26 juin 2013, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social souscrit dans les limites du capital autorisé d'un montant total de EUR 1.665.255,84.

De telles augmentations de capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission suivant la décision du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à l'émission de 204 Actions ordinaires de classe G1 et 233 Actions ordinaires de classe G2 sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscrire les Actions émises. Le solde du montant de l'augmentation de capital pourra uniquement être souscrit par des porteurs de warrants, émis conformément à l'article 5.10 des présents statuts et émis sous forme d'actions.

Plus particulièrement le conseil d'administration est autorisé et dispose du pouvoir de réaliser toute augmentation du capital social endéans les limites du capital social autorisé, en une ou plusieurs tranches successives, contre paiement en

espèces ou en nature, par conversion de créances, incorporation de réserves, ou de toute autre manière, et, d'arrêter le lieu et la date pour l'émission ou les émissions successives, le prix d'émission, les modalités et conditions de la souscription et de la libération des nouvelles Actions;

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, fondé de pouvoir de la Société, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des Actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

#### *Frais - Déclaration*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ EUR 1.200,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. MOGLIA, R. ZORZETTO, T. PUYET, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 4 juillet 2008, LAC/2008/27600. - Reçu douze Euros (EUR 12,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008100013/208/196.

(080115088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

#### **Equinox Two S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.986.

L'an deux mille huit, le trente juin.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée Equinox, ayant son siège social à Luxembourg, 35, bvd du Prince Henri, ici représentée par Monsieur Giorgio MANCUSO, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg, 35, bd Prince Henri,

agissant sur base d'une résolution du conseil d'administration de EQUINOX, une copie du conseil d'administration par extrait reste annexé,

en sa qualité de gérant unique commandité de la société en commandite par actions dénommée "EQUINOX TWO S.C.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 35, bd du Prince Henri,

constituée par acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX en date du 30 mai 2007, publié au Mémorial C de 2007, page 90739, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 29 mai 2008, et en cours de publication.

Laquelle société comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1.- Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à 36.645 (trente-six mille cent soixante et un euros) divisés en:

- (1) 1.041 actions non rachetables d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (ci-après les "Actions A");
- (2) 31.000 actions de gestion non rachetables (ci-après les "Actions B") d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune;
- (3) 4.604 actions rachetables d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (ci-après les "Actions Rachetables").

2.- Qu'aux termes de l'article 6.2 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à trois cent dix mille euros (310.000 EUR) divisé en mille cinq cent quarante-deux (1.542) Actions A d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, trente et un mille (31.000) Actions B d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune,

et deux cent soixante-dix-sept mille quatre cent cinquante-huit (277.458) Actions Rachetables d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune,

et que le même article autorise le gérant commandité à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les articles 6.3. à 6.7. alinéas 3 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

6.3 Durant une période de cinq (5) ans, à partir de la date de publication des présents Statuts, l'Actionnaire Commandité est autorisé à augmenter (en une ou plusieurs fois à sa discrétion) le capital social émis jusqu'au montant du capital social total autorisé par l'émission d'Actions A et d'Actions Rachetables additionnelles sans réserver aux détenteurs d'Actions existant (ci-après les "Actionnaires") un droit de préemption à la souscription des actions nouvellement émises. Dans ce cas, l'Actionnaire Commandité déterminera (à sa discrétion) le prix de souscription des Actions A et des Actions Rachetables nouvellement émises (y compris le montant de la prime, si prévu) et la période pour souscrire à ces Actions A et à ces Actions Rachetables nouvellement émises.

6.4 Au cas où l'Actionnaire Commandité effectuerait une augmentation du capital social de la Société, conformément aux dispositions du présent Article VI, il mettra en œuvre, ou fera de sorte que, toutes les étapes requises ou nécessaires soient mises en œuvre aux termes des dispositions applicables de la loi pour effectuer et publier cette augmentation de capital et pour apporter les modifications consécutives des présents Statuts.

6.5 Le capital social souscrit et le capital social autorisé de la Société peuvent être augmentés ou diminués par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée suivant les modalités requises pour modifier aux présents Statuts.

6.6 La Société peut, dans la limite des dispositions applicables de la loi et conformément aux présents Statuts, acheter ses propres Actions.

6.7 La Société pourra également émettre au fil du temps des parts bénéficiaires, de la valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune (ci-après les "Parts Bénéficiaires"), ayant les droits et les obligations prévus par les présents Statuts. Les présents Statuts autorisent l'Actionnaire Commandité à émettre (en une ou plusieurs fois à sa discrétion) jusqu'à 155.855 Parts Bénéficiaires d'une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune, sans réserver aux Porteurs de Parts Bénéficiaires existant un droit préférentiel de souscription des Parts Bénéficiaires émises. Dans ce cas, l'Actionnaire Commandité déterminera (à sa discrétion) le prix d'émission et la période pour la souscription des Parts Bénéficiaires nouvellement émises.

Les modifications des présents Statuts seront effectuées par acte notarié.

3.- Que par décision du conseil d'administration en date du 30 juin 2008, une copie de cette décision, après avoir été signée "ne varietur" par la société comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement,

le gérant unique a décidé de réaliser une augmentation jusqu'à concurrence de EUR 453,- (quatre cent cinquante-trois Euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 36.645 (trente-six mille six cent quarante-cinq Euros) à EUR 37.098,- (trente sept mille quatre-vingt-dix-huit Euros),

par l'émission de 85 (quatre-vingt-cinq) actions A nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune assortie d'une prime d'émission de EUR 1.432,58 (mille quatre cent trente-deux Euros et cinquante-huit cents) par action,

ainsi que 368 (trois cent soixante-huit) actions rachetables d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, assortie d'une prime d'émission de EUR 1.432,58 (mille quatre cent trente-deux Euros et cinquante-huit Cents) par action,

sans réserver, conformément aux dispositions de l'article 6.1 des statuts, aux Actionnaires un droit de préemption à la souscription des actions nouvellement émises,

et a décidé d'admettre à la souscription des 85 (quatre-vingt-cinq) actions A nouvelles et 368 (trois cent soixante huit) actions rachetables nouvelles, les souscripteurs suivants dans les proportions suivantes:

\* Fondazione CRT: 38 actions A d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune, assorties d'une prime d'émission de EUR 1.432,58 par action et 171 actions rachetables d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune assortie d'une prime d'émission de EUR 1.432,58

\* Trust TV: 24 actions A d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune, assorties d'une prime d'émission de EUR 1.432,58 par action et 101 actions rachetables d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune assortie d'une prime d'émission de EUR 1.432,58

\* Private Equity International S.A.: 23 actions A d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune, assorties d'une prime d'émission de EUR 1.432,58 par action et 96 actions rachetables d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune assortie d'une prime d'émission de EUR 1.432,58.

Les susdites actions nouvelles ont été libérées intégralement par des versement en espèces d'un montant total de EUR 649.411,74

(six cent quarante-neuf mille quatre cent onze euros soixante-quatorze cents)

4.- La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme totale de EUR 649.411,74 (six cent quarante-neuf mille quatre cent onze euros soixante-quatorze cents) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à EUR 37.098,- (trente-sept mille quatre-vingt-dix-huit Euros),

de sorte que l'article 6.1 des statuts, version anglaise et traduction française, aura dorénavant la teneur suivante:

English version:

6.1 The subscribed share capital of the Company is set at EUR 37,098.- (thirty-seven thousand ninty-eight Euro) divided into:

- (1) 1,126 non-redeemable shares having a par value of Euro one (EUR 1.00) each (the "A Shares");
- (2) 31,000 non-redeemable management shares (the "B Shares") having a par value of Euro one (EUR 1.00) each;
- (3) 4,972 redeemable shares having a par value of Euro one (EUR 1.00) each (the "the Reedemable Shares").

Version française:

6.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 37.098,- (trente-sept mille quatre-vingt-dix-huit Euros) divisés en:

- (1) 1.126 actions non rachetables d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (ci-après les "Actions A");
- (2) 31.000 actions de gestion non rachetables (ci-après les "Actions B") d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune;
- (3) 4.972 actions rachetables d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (ci-après les "Actions Rachetables").

#### *Frais - Déclaration*

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à EUR 6.000,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la société comparante l'a requis de documenter la modification de l'article 6.1 des statuts en langue anglaise, suivi d'une traduction française, et en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. MANCUSO, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 7 juillet 2008, LAC/2008/27800. — Reçu trois mille deux cents quarante-sept Euros six Cents (EUR 3.247,06).

*Le Receveur* (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2008.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008100020/208/120.

(080115212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

#### **EPI Office 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.953.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the eleventh of July.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

The sole shareholder of the Company, "EPI Orange Holdings S.à r.l." a company incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, represented by Mrs. Sonia Almeida, residing in Luxembourg, duly authorised to act on behalf of EPI Orange Holdings S.à.r.l by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société à responsabilité limitée "EPI Office 5 S.à.r.l", having its head office at L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 121 953, has been incorporated by deed enacted on November 20, 2006, published in the Mémorial C number 16 of the January 16, 2007.

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée "EPI Office 5 S.à.r.l" amounts currently to EUR 12 500, represented by 500 shares having a par value of 25 each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "EPI Office 5 S.à.r.l".

IV.- That the mandator owns all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator takes over, as liquidator, the wiping out of the known or unknown liabilities and commitments of the company, which must be terminated before any appropriation whatsoever of the assets to its own person as sole shareholder.

VI.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

**Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail:**

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:**

L'an deux mille huit, le onze juillet.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

L'associé unique de la société, "EPI Orange Holdings S.à.r.l.", une société constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, représentée par Madame Sonia Almeida, résidant au Luxembourg, dûment autorisée à agir en faveur de EPI Orange Holdings S.à.r.l.

En vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "EPI Office 5 S.à.r.l.", ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 121.953, a été constituée suivant acte reçu le 20 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 16 du 16 janvier 2007.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "EPI Office 5 S.à.r.l.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 12.500, représentés par 500 actions de 25 chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "EPI Office 5 S.à.r.l".

IV.- Que son mandant est propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, prend à sa charge la liquidation du passif et les engagements financiers, connus ou inconnus, de la société, qui devra être terminée avant toute appropriation de quelque manière que ce soit des actifs de la société en tant qu'actionnaire unique.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. ALMEIDA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 juillet 2008. Relation LAC/2008/29174. — Reçu douze euros (12,- €).

*Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008100010/211/75.

(080115671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

**EPI Office 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.952.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the eleventh of July.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

The sole shareholder of the Company, "EPI Orange Holdings S.à r.l." a company incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, represented by Mrs. Sonia Almeida, residing in Luxembourg, duly authorised to act on behalf of EPI Orange Holdings S.à.r.l by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société à responsabilité limitée "EPI Office 4 S.à.r.l", having its head office at L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 121 952, has been incorporated by deed enacted on November 20, 2006, published in the Mémorial C number 12 of the January 11, 2007.

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée "EPI Office 4 S.à.r.l" amounts currently to EUR 12 500, represented by 500 shares having a par value of 25 each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "EPI Office 4 S.à.r.l".

IV.- That the mandator owns all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator takes over, as liquidator, the wiping out of the known or unknown liabilities and commitments of the company, which must be terminated before any appropriation whatsoever of the assets to its own person as sole shareholder.

VI.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

**Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail:**

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:**

L'an deux mille huit, le onze juillet.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

L'associé unique de la société, "EPI Orange Holdings S.à.r.l", une société constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social 5, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, représentée par Madame Sonia Almeida, résidant au Luxembourg, dûment autorisée à agir en faveur de EPI Orange Holdings S.à.r.l.

En vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "EPI Office 4 S.à.r.l", ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 121.952, a été constituée suivant acte reçu le 20 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 12 du 11 janvier 2007.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "EPI Office 4 S.à.r.l", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 12.500, représentés par 500 actions de 25 chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "EPI Office 4 S.à.r.l".

IV.- Que son mandant est propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, prend à sa charge la liquidation du passif et les engagements financiers, connus ou inconnus, de la société, qui devra être terminée avant toute appropriation de quelque manière que ce soit des actifs de la société en tant qu'actionnaire unique.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. ALMEIDA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2008. Relation LAC/2008/29173. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008100006/211/77.

(080115668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

**TFP Royal II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.267.

In the year two thousand and eight, on the ninth day of the month of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared TFP Royal Issuer 2, LLC, a limited liability company under the laws of Delaware with registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801 and registered with the Secretary of State of Delaware under number 4531053, (the "Sole Shareholder") represented by M<sup>e</sup> Miriam Schinner, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 6th June 2008, being the Sole Shareholder of and holding all twelve thousand and five hundred (12,500) shares in issue in TFP Royal II S.à.r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated on 11 April 2008 by deed of M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1296 of 28 May 2008.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A). The Sole Shareholder holds all shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on the sole item of the agenda.

(B). The item on which resolution is to be passed is as follows:

- Increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand and five hundred euros (€ 12,500) to one hundred twenty-five thousand euros (€ 125,000) by the issue of one hundred twelve thousand five hundred (112,500) shares of a par value and subscription price of one Euro (€ 1) each; subscription to the new shares by the Sole Shareholder and full payment thereof by contribution in cash to the Company, issue of the new shares and consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation.

Thereafter the following resolution was passed:

*Sole Resolution*

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from twelve thousand and five hundred euros (€ 12,500) to one hundred twenty-five thousand euros (€ 125,000) by the issue of one hundred twelve thousand five hundred (112,500) shares of a par value and subscription price of one Euro (€ 1) each.

The Sole Shareholder, prenamed, subscribed to, and fully paid by contribution in cash, the new shares as set out above.

Evidence of the payment of the subscription price was shown to the undersigned notary.



The new shares having thus been issued as set forth above it is resolved to allocate the aggregate nominal amount to the share capital.

In order to reflect the resolutions above, it is resolved to amend article 5 of the articles of incorporation to read as follows:

"5. The issued share capital of the Company is set at one hundred twenty-five thousand euros (€ 125,000) divided into one hundred twenty-five thousand (125,000) shares with a par value of one Euro (€ 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable"

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at two thousand Euro euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le neuvième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu TFP Royal Issuer 2, LLC, une société de type "limited liability company" conformément aux lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Conté de New Castle, Delaware 19801 et inscrite auprès du "Secretary of State of Delaware" sous le numéro 4531053 (l'"Associé Unique"), représentée par M<sup>e</sup> Miriam Schinner, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration datée du 6 juin 2008, étant l'Associé Unique et détenant toutes les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales en émission dans TFP Royal II S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée le 11 avril 2008 suivant acte de M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1296 du 28 mai 2008.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A). L'Associé Unique détient toutes les parts sociales en émission dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur l'unique point de l'ordre du jour.

(B). Le point sur lequel une résolution doit être passée est le suivant:

- Augmentation du capital social émis de la Société de douze mille cinq cent euros (€ 12.500) à cent vingt-cinq mille euros (€ 125.000) par l'émission de cent douze mille cinq cent (112.500) parts sociales d'une valeur nominale et d'un prix de souscription d'un euro (€ 1) chacune; souscription aux nouvelles parts sociales par l'Associé Unique par apport en numéraire à la Société, émission des nouvelles parts sociales et modification conséquente de l'article 5 des statuts.

Ensuite, la résolution suivante a été passée:

#### *Résolution Unique*

Il a été décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de douze mille cinq cent euros (€ 12.500) à cent vingt-cinq mille euros (€ 125.000) par l'émission de cent douze mille cinq cent (112.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune.

L'Associé Unique, prénommé, a souscrit et entièrement libéré les nouvelles parts sociales par un apport en numéraire tel que mentionné ci-dessus.

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Les nouvelles parts sociales ayant ainsi été émises tel que mentionné ci-dessus, il est prévu d'allouer la totalité du montant nominal au capital social.

Afin de refléter les résolutions ci-dessus, il a été décidé de modifier l'article 5 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

"5. Le capital social émis de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille euros (€ 125.000) représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission est librement distribuable".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

98810

*Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de l'augmentation de son capital social sont évaluées à environ deux mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais a constaté qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, la partie comparante signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Schinner, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 juin 2008. LAC/2008/23622. — Reçu 0,50%: cinq cents soixante-deux euros cinquante cents (€ 562,50).

*Le Receveur ff. (signé): Frank Schneider.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008100023/211/104.

(080115719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

**Spirits Product International Intellectual Property B.V., Société à responsabilité limitée.**

Siège de direction effectif: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 123.435.

In the year two thousand and eight, on the tenth day of July.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Spirits Product International Intellectual Property B.V.", a private company with limited liability, having its registered office at Delft, The Netherlands, incorporated by deed enacted on the 4 October 2002, registered with The Hague Trade Register under number 27253786 (the "Company"), having migrated to Luxembourg pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, prenamed, enacted on 9 January 2007, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123.435 and published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 753 and dated 27 April 2007, lastly amended pursuant to a notarial deed of the undersigned notary enacted on 19 March 2008 and published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1028 and dated 25 April 2008.

All 400 (four hundred) shares, representing the entire capital of the Company, are owned by "SPI Group SA", a company registered under the laws of Switzerland, with registered office at Place de la Fusterie 12, 1204, Geneva, Switzerland,

here represented by Mr. Brendan D. Klapp, employee, with professional address at 37, rue des Alliés, L-4412 Belvaux, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed thereto to be registered with the minutes.

The sole shareholder of the Company, exercising the powers of the General Meeting, requests the notary to act that:

I.- All the shares are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder of the Company has been beforehand informed.

II.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the transfer of the effective place of management of the Company with retroactive effect on 1 April 2008;
3. Subsequent amendment of article 2. paragraph 2. of the articles of association of the Company; and
4. Miscellaneous.

III.- The meeting was provided with a copy of the minutes of the resolution of the sole shareholder of the Company dated 26 June 2008 approving the amendment of the articles of association of the Company, including the deed of amendment of the articles of association of the Company executed on 10 July 2008; and

All the above mentioned documentation initialed "ne varietur" by the proxy-holder of the represented shareholder, and the undersigned notary, will remain attached to the present minutes to be filed.

After the foregoing was approved by the shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

*Second resolution*

It is resolved to approve, with retroactive effect on 1 April 2008, the transfer of the effective place of management of the Company from 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg to 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Third resolution*

It is resolved to approve the resolutions of the sole shareholder dated 26 June 2008 resolving, inter alia, to amend and restate article 2. paragraph 2. of the articles of association of the Company by way of a deed of amendment executed on 10 July 2008, as approved by resolution of the sole shareholder of the Company on 26 June 2008, before Mr. Jacobus Leonardus Frederik Joseph Verasdonck, civil law notary at Amsterdam, and to ratify the current version of article 2. paragraph 2. of the articles of association of the Company, the terms of which are reproduced hereafter:

"(...)

2. The registered seat of the Company is in Delft, The Netherlands. The Company has its effective place of management in Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg.

The effective place of management may be transferred to any place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the management board of the Company, which resolution is subject to the prior approval of the general meeting. The Company's branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the General Meeting. The Company is established for an unlimited duration."

*Declaration*

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Belvaux, Luxembourg, in the offices of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix juillet.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de "Spirits Product International Intellectual Property B.V.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Delft, Pays-Bas, constituée suivant acte daté du 4 octobre 2002, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de La Hague sous le numéro 27253786 (la "Société") ayant migré au Luxembourg suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner daté du 9 janvier 2007, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.435 et publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 753 et datée du 27 avril 2007, dernièrement modifié conformément à un acte notarié, daté du 19 mars 2008 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1028 et daté du 25 avril 2008.

Toutes les 400 (quatre cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont détenues par "SPI Group SA", une société enregistrée sous le droit Suisse, ayant son siège social à Place de la Fusterie 12, 1204, Genève, Suisse;

ici représentée par M. Brendan D. Klapp, employé privé, ayant son adresse professionnelle à 37, rue des Alliés, L-4412 Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle, une fois signée par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant restera ci-annexé pour être enregistrée avec l'acte.

L'associé unique de la Société, exerçant les pouvoirs de l'Assemblée Générale, requiert le notaire d'acter que:

I.- Toutes les parts sociales sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique de la Société a été préalablement informé.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Approbation du transfert du siège effectif de direction de la Société avec effet rétroactif au 1 avril 2008;
3. Modification subséquente de l'article 2. paragraphe 2. des statuts de la Société; et
4. Divers.

III.- Lors de la réunion, a été fournie, une copie du procès-verbal des résolutions de l'associé unique de la Société datée du 26 juin 2008 approuvant la modification des statuts de la Société, comprenant l'acte de modification des statuts de la Société signé le 10 juillet 2008; et

Tous les documents ci-avant mentionnés paraphés "ne varietur" par le mandataire de l'associé représenté et le notaire soussigné, resteront annexés aux présentes minutes pour être enregistrés avec elles.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé existant, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de convocation à la présente réunion; l'associé unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et se considère valablement convoqué et par conséquent accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite à l'assemblée a été mis à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution*

Il est décidé d'approuver, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> avril 2008, le transfert du siège effectif de direction de la Société du 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg au 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Troisième résolution*

Il est décidé d'approuver les résolutions de l'associé unique datées du 26 juin 2008 décidant de modifier et de rééditer l'article 2. paragraphe 2. des statuts de la Société au moyen d'un acte modificatif signé le 10 juillet 2008, tel qu'approuvé par les résolution de l'associé unique de la Société du 26 juin 2008, devant M. Jacobus Leonardus Frederik Joseph Verasdonck, notaire de droit civil à Amsterdam, et de ratifier la présente version de l'article 2. paragraphe 2. des statuts de la Société, dont les termes sont reproduits ci-après:

" (...)

2. Le siège social de la Société est situé à Delft, Pays-Bas.

La Société a son siège effectif de direction à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège effectif de direction peut-être transféré à tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution du conseil de gérance de la Société, laquelle résolution est sujette à l'approbation préalable de l'assemblée générale. Les succursales de la Société ou les autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger par une résolution de l'Assemblée Générale. La Société est constituée pour une période illimitée."

*Déclaration*

Aucune autre affaire n'ayant à être traitée, l'assemblée a été clôturée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été signé à Belvaux, Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, aux jour et heures indiquées au début du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le soussigné notaire qui comprend et parle l'anglais déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des personnes présentes, en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, la version anglaise prévaudra.

Signé: B. D. KLAPP, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 juillet 2008. Relation: EAC/2008/9395. - Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 août 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008100002/239/141.

(080115207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

**ACF I Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 139.901.

In the year two thousand and eight, on the eighth day of July.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"AXA Capital Fund L.P.", a limited partnership governed by the laws of Scotland, whose registered office is at 50, Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ, Scotland, registered with the Scottish Registrar under number 6596, whose general partner is AXA Private Equity Capital Limited, whose registered office is at Jersey, 22, Grenville Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands (the "Shareholder"),

here represented by M<sup>e</sup> Jennifer FERRAND, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 7 July 2008. Said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of "ACF I Investment S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 25 June 2008, not yet published in the Mémorial C and in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 87,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to one hundred thousand euro (EUR 100,000.-).

2 To issue, eighty-seven thousand five hundred (87,500) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Shareholder resolving on the proposed capital increase.

3 To accept subscription for these new shares by AXA Capital Fund L.P. and to accept payment full payment in cash of the nominal value of these new shares.

4 To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 87,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to one hundred thousand euro (EUR 100,000.-).

*Second resolution*

The Shareholder resolved to issue eighty-seven thousand five hundred (87,500) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

*Subscription - Payment*

Thereupon appeared AXA Capital Fund L.P., a limited partnership governed by the laws of Scotland, whose registered office is at 50, Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ, Scotland, registered with the Scottish Registrar under number 6596, whose general partner is AXA Private Equity Capital Limited, whose registered office is at Jersey, 22, Grenville Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, represented by M<sup>e</sup> Jennifer FERRAND, by virtue of a proxy given on 7 July 2008., which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person declared to subscribe for eighty-seven thousand five hundred (87,500) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share and to fully pay in cash the nominal value of these shares.

The amount of eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 87,500.-) was at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

*Third resolution*

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the eighty-seven thousand five hundred (87,500) new shares according to the above mentioned subscription.

*Fourth resolution*

The Shareholder resolved to amend paragraph one of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The issued capital of the Company is set at one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) divided into one hundred thousand (100,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up."

### Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at thousand six hundred fifty euro.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le huit juillet.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

"AXA Capital Fund L.P.", une limited partnership régie par le droit écossais, ayant son siège social au 50, Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ, Ecosse, immatriculée au Scottish Registrar sous le numéro 6596, son general partner étant AXA Private Equity Capital Limited, ayant son siège social à Jersey, 22, Grenville Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands ("l'Associé"),

représentée aux fins des présentes par M<sup>e</sup> Jennifer FERRAND, avocat, demeurant à Luxembourg,  
aux termes d'une procuration donnée le 7 juillet 2008.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de "ACF I Investment S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 25 juin 2008, non encore publié au Mémorial C et en cours d'immatriculation avec le Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 87.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) à cent mille euros (EUR 100.000,-).

2 Emission de quatre-vingt-sept mille cinq cents (87.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la Société à partir du jour de la décision de l'Associé décidant de l'augmentation de capital proposée.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par AXA Capital Fund LP et acceptation de la libération intégrale en espèces de la valeur nominale de ces parts sociales.

4 Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 87.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à cent mille euros (EUR 100.000,-).

#### Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre quatre-vingt-sept mille cinq cents (87.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

#### Souscription - Paiement

Ensuite a comparu "AXA Capital Fund L.P.", une limited partnership régie par le droit écossais, ayant son siège social au 50, Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ, Ecosse, immatriculée au Scottish Registrar sous le numéro 6596, son general partner étant AXA Private Equity Capital Limited, ayant son siège social à Jersey, 22, Grenville Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, en vertu d'une procuration donnée le 7 juillet 2008 à M<sup>e</sup> Jennifer FERRAND qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le comparant a déclaré souscrire quatre-vingt-sept mille cinq cents (87.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) par part sociale et libérer intégralement en numéraire la valeur nominale de ces parts sociales.

Le montant de quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 87.500,-) a dès lors été à la disposition de la Société, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

*Troisième résolution*

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les quatre-vingt-sept mille cinq cents (87.500) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

*Quatrième résolution*

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

"Le capital émis de la Société est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) divisé en cent mille (100.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées."

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille six cent cinquante euros.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: J. FERRAND, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 juillet 2008. Relation: EAC/2008/9377. — Reçu quatre cent trente-sept Euros cinquante Cents (87.500,- à 0,5 % = 437,50 EUR).

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 août 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008100000/239/145.

(080115225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

**LGIG Property D2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 56.800,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.328.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution des gérants de la société que Monsieur Olivier Dufond a démissionné de ses fonctions de gérant de la société avec effet au 18 juillet 2008.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008100210/2570/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT00914. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080115651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

**LGIG Property D3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 56.800,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.324.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution des gérants de la société que Monsieur Olivier Dufond a démissionné de ses fonctions de gérant de la société avec effet au 18 juillet 2008.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008100212/2570/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT00916. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

---

**ESS-LUX, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 112.794.

Le bilan abrégé au 28 février 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2008100253/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01558. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

---

**First National Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 48.315.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 21 juillet 2008*

Les mandats des Administrateurs, à savoir, Messieurs Vladimir Igerovich POGREBENKO demeurant au 6, apt 9, Kholzunov lane, Moscou, Russie, Alexander Lvovich BLAGONRAVOV demeurant au 20, apt 72, Shipilovskaya Street, Moscou, Russie et Alexey Yakovievich LUTOV demeurant au 15, apt 95, Sholkovskoe shosse (highway), Moscou, Russie, sont reconduits jusqu'à l'Assemblée générale annuelle de 2009.

Le mandat d'Administrateur-délégué de Monsieur Vladimir Igerovich POGREBENKO demeurant au 6, apt 9, Kholzunov lane, Moscou, Russie, est reconduit jusqu'à l'Assemblée générale annuelle de 2009.

Le mandat du Commissaire aux Comptes, à savoir, Ernst & Young, ayant son siège social 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, est reconduit jusqu'à l'Assemblée annuelle de 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

*First National Holding S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008100248/780/23.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00494. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

---



**De Cillia Les Carrelages S.à.r.l. & Cie, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-7333 Steinsel, 68, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 42.888.

L'an deux mille huit, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1.- "DE CILLIA LES CARRELAGES S.à r.l.", société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-7333 Steinsel, 68, rue des Prés, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 42.887,

représentée par son gérant Monsieur Marco DE CILLIA, maître-carreleur, demeurant à L-7346 Steinsel, 26, An den Bongerten,

2.- Monsieur Marco DE CILLIA, prénommé,

3.- Monsieur Georges DE CILLIA, maître-carreleur, demeurant à L-7343 Steinsel, 6, rue des Templiers,

Lesquels comparants ont déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1."DE CILLIA LES CARRELAGES S.à r.l.", prénommée, représentée comme indiqué ci-avant, agissant en sa qualité d'associée-commanditée de la société en commandite simple "De Cillia les Carrelages, S.à r.l. et Cie,", avec siège social à L-7333 Steinsel, 68, rue des Prés, constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond SCHROEDER, alors de résidence à Mersch, en date du 3 février 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 203 du 5 mai 1993, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 42.888, déclare accepter au nom de la société, conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée, respectivement à l'article 1690 du Code Civil,

- la cession d'une (1) part sociale, en date du 31 mars 2008, par Monsieur Pierre DE CILLIA, maître-carreleur, demeurant à L-7235 Bérelange, 2, rue de Umana, à Monsieur Marco DE CILLIA, prénommé,

- la cession d'une (1) part sociale, en date du 31 mars 2008, par Monsieur Pierre DE CILLIA, prénommé, à Monsieur Georges DE CILLIA, prénommé,

2. La société "DE CILLIA LES CARRELAGES S.à r.l.", Monsieur Marco DE CILLIA et Monsieur Georges DE CILLIA, prénommés, sont, dès lors, les seuls associés de la société.

3. Les associés constatent que, par suite du basculement de la devise du capital social en euros, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002, le capital social, jusque-là d'un million de francs luxembourgeois (LUF 1.000.000,00), est actuellement de vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf euros trente-cinq cents (EUR 24.789,35).

4. Ensuite, les associés décident de modifier l'article huit des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf euros trente-cinq cents (EUR 24.789,35), représenté par mille (1.000) parts sociales, sans désignation de valeur nominale.

Ces parts se répartissent entre les associés comme suit:

1.-"DE CILLIA LES CARRELAGES S.à r.l.", prénommée, cent parts . . . . .	100
2.- Monsieur Marco DE CILLIA, prénommé, quatre cents cinquante parts . . . . .	450
3.- Monsieur Georges DE CILLIA, prénommé, quatre cents cinquante parts . . . . .	450
Total: mille parts . . . . .	1.000"

Toutes les parts ont été souscrites et entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf euros trente-cinq cents (EUR 24.789,35) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société."

5. Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la société.

6. Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et de-meures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. De Cillia, G. De Cillia, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> juillet 2008. LAC/2008/26682. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008099891/227/56.

(080115519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

**LGIG CES S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.780.

In the year two thousand eight, on the seventh of July.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

"LaSalle German Income and Growth Luxembourg S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, with registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, number 118.529,

here represented by Cathy BLONDEL, legal assistant, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given at Luxembourg, on 2 July 2008.

Said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée "LGIG CES S.à r.l.", having its registered office at 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under RCS B 130.780, incorporated by a deed of the undersigned notary on 13 August 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2096 on 26 September 2007. The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 7 April 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1174 on 14 May 2008.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolution:

*First resolution*

The partner decides to increase the Company's share capital by an amount of seventy-five thousand five hundred euro (EUR 75,500.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to eighty-eight thousand euro (EUR 88,000.-) through the issue of three thousand twenty (3,020) shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The new shares are to be subscribed by "LaSalle German Income and Growth Luxembourg S.à r.l.", prenamed, paid up by a contribution in kind consisting of one claim held by "LaSalle German Income and Growth Luxembourg S.à r.l." against the Company for a total amount of eighty-four thousand three hundred euro (EUR 84,300.-).

The total contribution of eighty-four thousand three hundred euro (EUR 84,300.-) will be allocated as follows: (i) seventy-five thousand five hundred euro (EUR 75,500.-), will be allocated to the share capital of the Company and (ii) eight thousand and eight hundred euro (EUR 8,800.-) will be allocated to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 5. (first paragraph).** The Company's share capital is set at eighty-eight thousand euro (EUR 88,000.-) represented by three thousand five hundred and twenty (3,520) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each."

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le sept juillet.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

"LaSalle German Income and Growth Luxembourg S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 118.529, représentée par Madame Cathy BLONDEL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée "LGIG CES S.à r.l.", ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.780, constituée suivant acte du notaire instrumentant le 13 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2096 le 26 septembre 2007. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1174 le 14 mai 2008.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

#### *Première résolution*

L'associé décide d'augmenter le capital social à concurrence de soixante-quinze mille cinq cents euros (EUR 75.500,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) jusqu'à quatre-vingt-huit mille euros (EUR 88.000,-) par l'émission de trois mille vingt (3.020) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par LaSalle German Income and Growth Luxembourg S.à r.l.", prénommée, payées par un apport en nature consistant en une créance détenue par "LaSalle German Income and Growth Luxembourg S.à r.l." contre la Société pour un montant total de quatre-vingt-quatre mille trois cents euros (84.300,- EUR).

L'apport de quatre-vingt-quatre mille trois cents euros (84.300,- EUR) sera alloué comme suit: soixante-quinze mille cinq cents euros (EUR 75.500,-) au capital social et huit mille huit cents euros (EUR 8.800,-) pour le compte de prime d'émission.

Les documents justificatifs de l'existence et de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à la somme de quatre-vingt-huit mille euros (EUR 88.000,-) représentée par trois mille cinq cent vingt (3.520) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune."

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BLONDEL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 juillet 2008. Relation: EAC/2008/9374. - Reçu quatre cent vingt et un Euros cinquante Cents (84.300,- à 0,5 % = 421,50 EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 août 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008099998/239/100.

(080115230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

#### **Tilfisk S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8274 Kehlen, 9, Brillwée.

R.C.S. Luxembourg B 106.296.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le quatorze juillet,

s'est tenue par-devant le soussigné Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme TILFISK SA, ayant son siège social à L-8274 Kehlen, 9, Brillwée,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 25 janvier 2005, publié au Mémorial C numéro 611 du 24 juin 2005,

inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg sous le numéro B 106.296,

et dont les statuts n'ont jamais été modifiés. L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Maria VONCKEN, infirmière, demeurant à L-8274 Kehlen, 9, Brillwée,

qui désigne comme secrétaire Madame Manon HOFFMANN, employée privée, demeurant à Koerich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Véronique BARATON, employée privée, demeurant à Garnich.

Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été paraphée «ne varietur» sera enregistrée avec le présent acte.

Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

Madame le Président expose et prie le notaire d'acter que:

1. Madame Maria VONCKEN est devenue l'actionnaire unique de la Société;
2. Madame VONCKEN a décidé de liquider la Société avec effet immédiat et, pour autant que de besoin, de prendre la qualité de liquidateur;
3. Madame Maria VONCKEN déclare qu'elle reprend par la présente tous les actifs de la Société et qu'elle prendra en charge tout le passif de la Société et en particulier le passif occulte et inconnu à ce moment;
5. La Société est partant liquidée et la liquidation est clôturée;
6. Madame Maria VONCKEN donne pleine et entière décharge aux administrateurs et commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat;
7. Les livres, documents et pièces relatives à la Société resteront conservés durant cinq ans au domicile de Madame Maria VONCKEN, à L-8274 Kehlen, 9, Brillwée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 17.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentaire, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Voncken, M. Hoffmann, V. Baraton, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 17 juillet 2008. Relation: CAP/2008/2230. — Reçu douze euros. 12,- €.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 25 juillet 2008.

Camille MINES.

Référence de publication: 2008099807/225/46.

(080114807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

### **Sambo Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 80.515.

### DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on seventh day of July.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1.- Mr. Agne Stjernström, company director residing at SE-245 61 Staffanstorps, Kyrkbyn 312 (Sweden),
- 2.- Mr. Sterner de la Mau, company director residing at SE-212 31 Malmö, Olvongatan 17, (Sweden) and
- 3.- Mr. Thomas Jönsson, company director residing at SE-245 61 Staffanstorps Berkströmsväg 22 (Sweden)  
(the "Principal")

here represented by Patrick Römer, employee, with professional address L-1145 Luxembourg-Strassen, 7, rue Thomas Edison

(the "Proxy")

by virtue of a proxy under private seal given on June 30th, 2008

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. SAMBO HOLDING (the "Company"), having its registered office at L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 80.515, has been incorporated by deed of M<sup>e</sup> Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, on January 23rd, 2001 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 758 of September 14th, 2001;

II. The subscribed capital of the Company is presently thirty one thousand euros (EUR 31,000) fully paid represented by three hundred and ten (310) registered shares without nominal value;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal has acquired all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal declares that all the liabilities of the Company have been paid and that he has received or will receive all assets of the Company and acknowledges that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution;

VI. The Principal gives discharge to all directors and to the auditor of the Company in respect of their mandate up to this date;

VII. The shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled; and

VIII. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed together with the undersigned notary.

#### **Suit la traduction du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le huitième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- Mr. Agne Stjernström, directeur de sociétés demeurant à SE-245 61 Staffanstorps, Kyrkbyn 312 (Sweden),
- 2.- Mr. Sterner de la Mau, directeur de sociétés demeurant à SE-212 31 Malmö, Olvongatan 17, (Sweden) and
- 3.- Mr. Thomas Jönsson, directeur de sociétés demeurant à SE-245 61 Staffanstorps Berkströmsväg 22 (Sweden) (le "Mandant")

ici représentée par Monsieur Patrick Römer, employé, domicilié à L-1145 Luxembourg-Strassen, 7, rue Thomas Edison (le "Mandataire")

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 30 juin 2008,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

II. SAMBO HOLDING (la "Société"), ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 80.515 a été constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Blanche MOUTRIER, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, en date du 23 janvier 2001 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 758 du 14 septembre 2001;

III. Le capital social émis de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000 EUR) entièrement libéré et représenté par trois cent dix (310) actions sans valeur nominale;

IV. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

V. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

VI. Le Mandant déclare que l'ensemble des dettes de la Société ont été réglées et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution;

VII. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs et au réviseur de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VIII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société;

IX. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

A la demande du comparant, le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. ROEMER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juillet 2008. Relation: LAC/2008/28200. — Reçu € 12,- (douze euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008099810/206/86.

(080114805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Estinbuy Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 44.769.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008100276/696/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00096. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080115364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

---

**LGIG 2 Property C3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.323.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution des gérants de la société que Monsieur Olivier Dufond a démissionné de ses fonctions de gérant de la société avec effet au 18 juillet 2008.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008100233/2570/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT00939. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080115660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

---

**LGIG 2 Property C4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.320.

## EXTRAIT

Il résulte d'une résolution des gérants de la société que Monsieur Olivier Dufond a démissionné de ses fonctions de gérant de la société avec effet au 18 juillet 2008.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008100235/2570/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT00941. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080115657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

---

**Mimar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 129.427.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008100281/696/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00110. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080115342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

---

**Immobilière Contourdiff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 40.282.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 mai 2007*

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société qui s'est tenue au siège social en date du 3 mai 2007 que:

L'Assemblée Générale nomme administrateurs de la société les personnes suivantes:

1. Monsieur Marc SOLVI, Ingénieur diplômé, demeurant à L-3630 Ehlange, 56, route des Cantons;
2. Monsieur Robert DOCKENDORF, Ingénieur diplômé, demeurant à L-4981 Reckange-sur-Mess, 8, rue des Champs;
3. Monsieur Germain SCHULLER, Ingénieur diplômé, demeurant à L-7344 Steinsel, 6, rue des Aubépines;
4. Monsieur Paul JUNCK, Maître en droit, demeurant à L-1160 Luxembourg, 4, bd d'Avranches.
5. Monsieur Roger THILL, Ingénieur diplômé, demeurant à L-4174 Esch-sur-Alzette, 40, rue Mathias Koener.

L'Assemblée Générale désigne comme commissaire:

1. Madame Gaby WEILER, Maître en sciences économiques, demeurant à L-4330 Esch-sur-Alzette, 8, avenue des Terres Rouges.

Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera tenue en 2013.

Luxembourg, le 29 mai 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008100268/3788/25.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00688. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

---

**Technofibres, Société Anonyme.**

Siège social: L-6675 Merttert, route de Grevenmacher.

R.C.S. Luxembourg B 8.772.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Gesellschafterversammlung vom 14. Mai 2008*

*Zweiter Beschluss*

Die Gesellschafterversammlung erneuert die Mandate der Verwaltungsratsmitgliedern der Herren:

- Rolf Königs, geschäftsansässig in D-41068 Mönchengladbach, Waldnielerstrasse, 151;
- Joseph Kinsch, wohnhaft in L-3393 Roedgen, 17, rue du Kiem;
- Robert Reckinger, wohnhaft in L-7473 Schoenfels, 10, Montée de la Bergerie;
- Hans Peter Hehn, geschäftsansässig in D-73277 Owen/Teck, 12, Fabrikstrasse;
- Reginal Neumann, wohnhaft in L-1511 Luxembourg, 179, avenue de la Faiencerie.

Die Mandate werden nach der ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2013 enden.

*Dritter Beschluss*

Die Versammlung wählt für die Dauer eines Jahres als Réviseur d'entreprises: MAZARS, 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

*Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 23. Mai 2008*

Die Mitglieder des Verwaltungsrates beschließen Herrn Rolf Königs, geschäftsansässig in D-41068 Mönchengladbach, Waldnielerstrasse, 151, zum Präsidenten des Verwaltungsrates zu ernennen.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008100259/1682/25.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS12027. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

---

**Lapiazzetta SA., Société Anonyme.**

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 170, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 113.382.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

Le 19 juin de l'an deux mille huit, se sont réunis les actionnaires de la société 'LAPIAZZETTA S.A.' indiqués à la liste de présence signée par chacun d'eux ou leur mandataire avant l'ouverture de la séance.

Il résulte de la liste de présence que 1.000 (mille) actions sont représentées.

Les actionnaires ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

- ratification de la démission de Madame Séverine CARPINO, née à Mons (Belgique), le 27 septembre 1976, demeurant à L-1321 Luxembourg, 292, rue de Cessange, en sa qualité d'administrateur.
- ratification de la démission de Monsieur Rino DE VUONO, né à San Giovanni in Fiore (Italie), le 14 février 1972, demeurant à L-1321 Luxembourg, 292, rue de Cessange.
- nomination à la fonction d'administrateur, Madame Angela PETRICOLA, née à Longwy (France), le 23 avril 1970 et demeurant à F-54720 Lexy, 16, rue de la Vairine.

Suite aux démissions et à la nouvelle nomination, la société est géré par un conseil d'administration composé de 4 administrateurs:

- Madame Mariya GADZHALOVA, née à Plovdiv (Bulgarie), le 19 janvier 1982, demeurant à L-3327 Crauthem, 8, Z.I. HM Brouch.
- Monsieur Francesco LO CANE, né à Vibo Valentia (Italie), le 14 mars 1974, demeurant à L-3327 Crauthem, 8, Z.I. HM Brouch.



- Monsieur Vito PLANTONE, né à Putignano (Italie), le 20 septembre 1976, demeurant à F-54720 Lexy, 16, rue de la Vairine.

- Madame Angela PETRICOLA, née à Longwy (France), le 23 avril 1970 et demeurant à F-54720 Lexy, 16, rue de la Vairine.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011 statuant sur les comptes de l'exercice social 2010.

Esch-sur-Alzette, le 19 juin 2008.

Signatures

Les actionnaires

Référence de publication: 2008100262/1044/35.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02809. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080115399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

---

**Eurotransports Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 63, Zone d'activités Am Bann.

R.C.S. Luxembourg B 49.732.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2008100257/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09126. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080115302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

---

**IMMOBILIERE 2007, société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 22.103.

Je voudrais vous informer par la présente de ma démission avec effet au 30 juin 2005 comme administrateur de l'Immobilière 2007 S.à r.l.

Luxembourg, le 30 juin 2005.

Signature.

Référence de publication: 2008100264/3788/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00684. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080115271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

---

**The Picture Factory, Société à responsabilité limitée,**

**(anc. The Picture Factory S.à r.l.).**

Siège social: L-8280 Kehlen, 22, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 137.764.

L'an deux mille huit, le neuf juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Jean-Marie MUSIQUE, gérant de société, demeurant à B-6750 Musson, 9, rue Late, (Belgique).

2) Madame Christine PARISSÉ, gérante de société, demeurant à B-6724 Houdemont, 4, rue du Faubourg, (Belgique),

ici représentée par Monsieur Jean-Marie MUSIQUE, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils sont les seuls associés actuels de la société à responsabilité limitée "THE PICTURE FACTORY S.à r.l." (ci-après la Société), avec siège social à L-7471 Saeul, 17A, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 137.764,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1129 du 7 mai 2008,

et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de changer la dénomination sociale en "THE PICTURE FACTORY", et de modifier en conséquence à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société prend la dénomination de "THE PICTURE FACTORY". "

*Deuxième résolution*

Les associés décident de transférer le siège de la Société de Saeul à L-8280 Kehlen 22, rue de Marner, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (première phrase).** Le siège de la société est établi à Kehlen. "

*Frais*

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de six cent cinquante euros, sont à charge de la Société, et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MUSIQUE - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 juillet 2008. Relation GRE/2008/2942. - Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008099909/231/43.

(080115579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

**LGIG Property D6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.781.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution des gérants de la société que Monsieur Olivier Dufond a démissionné de ses fonctions de gérant de la société avec effet au 18 juillet 2008.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008100213/2570/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT00918. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

**LaSalle German Income and Growth Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 750.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 118.529.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution des gérants de la société que Monsieur Olivier Dufond a démissionné de ses fonctions de gérant de la société avec effet au 18 juillet 2008.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008100216/2570/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT00923. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

---

**LGIG OLS & HKS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.151.375,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.782.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution des gérants de la société que Monsieur Olivier Dufond a démissionné de ses fonctions de gérant de la société avec effet au 18 juillet 2008.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008100220/2570/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT00910. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

---

**Alpha Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 66.531.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 7 mai 2008 à 15.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.  
- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Denise VERVAET.

L'Assemblée Générale Ordinaire accepte à l'unanimité la démission de Madame Joëlle LIETZ et de la société LUXEMBOURG CORPORATE SERVICES INC et nomme en remplacement:

Madame Sabrina COLLETTE, 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

Monsieur Pierre SCHILL, 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

- L'Assemblée Générale Ordinaire accepte à l'unanimité la démission de Monsieur Pierre SCHILL et nomme en remplacement:

Fiduciaire GLACIS S.à.r.l., 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

- Le mandat des Administrateurs et Commissaire aux Comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

Pour copie conforme  
Signatures  
Administrateurs

Référence de publication: 2008100272/1172/25.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04050. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

---

**Private Equity Global Select IV, Sicar S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 124.243.

—  
*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 juillet 2008*

- Est nommé réviseur d'entreprises PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Le mandat du réviseur d'entreprises prend fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009 statuant sur les comptes annuels de 2008.

Luxembourg, le 22 juin 2008.

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008100244/1463/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00707. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080115778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

**Vodafone Luxembourg 5 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 2.184.808.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 92.651.

—  
Le 01<sup>er</sup> octobre 2007, Vodafone Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit de Luxembourg, ayant son siège social à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et enregistrée sous le numéro du Registre des Sociétés B 73 612, a cédé 34 parts sociales de Vodafone Luxembourg 5 S.à.r.l. à Vodafone International 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit de Luxembourg, ayant son siège social à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et enregistrée sous le numéro du Registre des Sociétés B 83 088.

Pour publication

Pour extrait conforme et sincère

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008100252/1866/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10641. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080115605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

**Globaltex Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 44.360.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008100278/696/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00101. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080115356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

**Anciens Etablissements Arno ZUANG Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue du Château d'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 23.028.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LEUDELANGE, le 6 août 2008.

Arno ZUANG Immobilière SA  
L-3364 LEUDELANGE

Signature

Référence de publication: 2008100289/1044/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09863. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

---

**VIP Domotec Home Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 38.166.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LEUDELANGE, le 6 août 2008.

VIP DOMOTEC HOME SER sàrl  
L-3364 LEUDELANGE

Signature

Référence de publication: 2008100290/1044/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09864. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

---

**Somato S.A. Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R.C.S. Luxembourg B 77.756.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Document faisant l'objet complément:

Référence: L080016970.04

Date: 30/01/2008

Euro-Suisse Audit (Luxembourg)

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008100349/636/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00089. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

---

**Somato S.A. Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R.C.S. Luxembourg B 77.756.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Document faisant l'objet complément:

Référence: L080016973.04

Date: 30/01/2008

Euro-Suisse Audit (Luxembourg)

*Domiciliaire*

Signature

Référence de publication: 2008100348/636/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00082. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080115513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

---

**Start S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 24.825.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2008.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008100353/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12684. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080115414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

---

**Recamier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 41.630.

Le bilan au 30 juin 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2008100345/7378/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02316. - Reçu 93,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080115507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

---

**SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 64.327.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

*Pour SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.*

Alex N.J. Van Zeeland

*Managing Director*

Référence de publication: 2008100340/1081/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12274. - Reçu 52,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080115550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

---

**Société Luxembourgeoise de Transports Modernes, Société Anonyme.**

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.

R.C.S. Luxembourg B 34.379.

Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 août 2008.

*SOCIÉTÉ LUXEMBOURGEOISE DE TRANSPORTS MODERNES S.A. (S.L.T.M.)*

Signature

Référence de publication: 2008100336/2834/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01244. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080115617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

---

**Atlas SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.148.

Les comptes consolidés annuels de la Société au 31 décembre 2007 ainsi que le rapport du réviseur d'entreprise ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Signature / Signature

Director / Director

Référence de publication: 2008100337/4287/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10007. - Reçu 62,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080115580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

---

**Novy Capital Partners, Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 119.283.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008100338/1273/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00703. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080115558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

---

**S.H.F., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 73.296.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 24 juin 2008*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg, Président;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg

- Monsieur Amedeo PEYRON, dirigeant d'entreprise, demeurant au 91/3 Strada del Nobile à Turin (Italie).

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- H.R.T Révision S.à.r.l., société à responsabilité limitée, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008100484/534/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT01054. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

---

**Colaya Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.205.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2008*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Philippe HOUMAN, avocat, demeurant professionnellement au 6, Cours de Rive, CH-1204, Genève, Président;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg;

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg.

Est nommé comme administrateur délégué son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Philippe HOUMAN, avocat, demeurant professionnellement au 6, Cours de Rive, CH-1204, Genève, Président;

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008;

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008100483/534/28.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT01049. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

---

**Kreuz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 73.895.

—  
Par décision du Conseil d'Administration tenu le 23 juillet 2008 à 10.00 heures au siège social, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat la démission de Mademoiselle Stéphanie WLODARCZAK, née le 23 juillet 1983 à Lorient en France, employée privée, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur.

- Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Mademoiselle Elisiana PEDONE, née le 30 avril 1982 à Trani en Italie, employée privée, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KREUZ S.A.

Société Européenne de Banque

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008100215/24/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT00739. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

---